

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 28 juin 2018, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 23 du mercredi 13 juin 2018 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
 - a) Mme Isabelle Volpato, 04.07.1962, et M. Ruggero Volpato, 23.02.1960, et leurs enfants Antoine Hugo, 26.07.2000, et Laure Barbara, 03.10.2002, ressortissants italiens et français.
 - b) Mme Nurten Sirimsi, 18.01.1974, ressortissante turque.
 - c) M. Isaac Quagraine, 08.07.1954, ressortissant ghanéen.
 - d) Mme Nadège Dieny, 05.01.1973, et M. Eric Serda, 24.11.1963, et leurs enfants Axel Serda, 16.10.1999, et Zoé Serda, 01.12.2000, ressortissants français.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Terrain multisport en tartan – centre sportif de l'Oiselier » (n° 1022) (PS-Les Verts).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Programme d'intégration « START » de l'AJAM : un intérêt pour la ville ? » (n° 1027) (PS-Les Verts).
7. Traitement du postulat intitulé « Un abri pour les écoliers localisés à Juventuti ! » (n° 1023) (PDC-JDC).
8. Traitement de la motion intitulée « N'oublions pas la réfection du bâtiment sanitaire de la piscine municipale ! » (n° 1024) (PDC-JDC).
9. Traitement de la motion intitulée « Augmenter le nombre de cartes journalières CFF » (n° 1025) (PS-Les Verts).
10. Traitement de la motion interne intitulée « Montrons l'exemple, réutilisons » (n° 1034) (PS-Les Verts).
11. Traitement de la motion intitulée « Enlever au plus vite la borne informatique devant l'Hôtel de ville » (n° 1037) (PCSI).
12. Approuver un crédit-cadre de CHF 150'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et du développement des infrastructures informatiques de l'école primaire.
13. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés.
14. Rapport de gestion 2017 de l'Administration communale.
15. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2017.
b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2017.
16. Divers.

M. Yann Voillat, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Charles Freléchioux - remplacé par Mme Muriel Daucourt.
M. Damien Plumey - pas remplacé.
M. Thomas Schaller - pas remplacé.
M. Claude Gury - pas remplacé.

Est excusé pour le PLR :

M. Hervé Voirol - remplacé par Mme Gaëtane Voirol.

Sont excusés pour le PS-Les Verts :

M. Laurent Crevoisier - remplacé par M. Matthieu Hays.
M. Tom Cerf - remplacé par M. Jean-Pierre Cafiso.

Est excusé pour le PCSI :

M. Alain Theilkaes - remplacé par Mme Sophie Barthod.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod, Christine Choulat, Mathilde Crevoisier Crelier, Muriel Daucourt, Chantal Gerber, Elodie Gschwind, Corinne Laissue, Aline Nicoulin, Sandra Nobs, Lisa Raval, Laure Roy, Anne-Marie Theubet Schaffter, Gaëtane Voirol, Fabienne Wahl.
MM. Jean-Pierre Bendit, Manuel Benitez, Thierry Berthoud, Gérard Brunner, Xavier Brunner, Jean-Pierre Cafiso, Pierre-Olivier Cattin, Alain Chariatte, Claudio Cordone, Gilles Coullery, Victor Egger, Jean Farine, Claude Gerber, Matthieu Hays, Baptiste Laville, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Gabriel Schenk, Thomas Schaffter, Stéphane Theurillat, Yann Voillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Gabriel Voirol, Mmes Rosalie Beuret Siess et Anne Roy, MM. Philippe Eggertswyler, Manuel Godinat, Julien Loichat, Eric Pineau, François Valley, chancelier, François Biedermann, caissier communal.

M. le Président ouvre la quatrième séance de l'année 2018. Il ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : Mme Fabienne Wahl et M. Manuel Benitez.

Ordre du jour

M. Johan Perrin demandant le retrait du point 11 de l'ordre du jour étant donné que cette borne a été enlevée, M. Pierre-Olivier Cattin répond qu'il va retirer la motion mais souhaite donner un minimum d'explications dans le cadre du traitement de cet objet.

M. Johann Perrin maintient sa proposition.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent de retirer le point 11 de l'ordre du jour par 20 voix contre 17.

M. Julien Parietti considère que la motion doit être traitée si le motionnaire ne veut pas la retirer.

M. le Président pense que, si cette motion est retirée dans cet ordre du jour, elle doit être traitée lors de la prochaine séance. Il propose donc de la traiter aujourd'hui.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la proposition de M. le Président ainsi que l'ordre du jour tel que déposé à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications.

Suite à un postulat déposé par M. Brunner, M. le Président informe que le journal l'Ajoie va filmer les débats ce soir dans le but de faire un test. Si celui-ci s'avère concluant, cette procédure sera mise en place dès la séance du mois de septembre. Il ajoute que les bouteilles d'eau en verres ont dû être changées mais que les nouvelles ne sont pas encore arrivées. Pour cette raison, des bouteilles en PET sont déposées exceptionnellement sur les tables. A quelques jours de la votation concernant la patinoire, M. le Président relève l'engouement que la campagne a suscité et demande de faire voter un maximum afin que la volonté du peuple soit exprimée clairement.

2. Informations du Conseil municipal.

M. le Maire Gabriel Voirol signale que le chef du service UEI est en arrêt maladie depuis neuf mois et que son suppléant est lui aussi en arrêt depuis le 15 juin dernier. En leur absence et afin que ce service puisse fonctionner à satisfaction, un poste de chef de secteur pour l'intendance a été mis au concours. Il ne s'agit pas d'un nouveau poste mais du poste qui était occupé par M. Masson.

M. Eric Pineau indique que le Conseil municipal a décidé d'allouer la moitié des prix culturels et sportifs en valeur monétaire, ce qui n'a pas été relaté dans la presse. Concernant la Maison de l'enfance et dans le cadre de l'application d'OPTIMA, il ajoute que le Canton a prévu des augmentations au niveau des tarifications pour les institutions de l'accueil de l'enfance. M. Pineau détaille une partie de ces augmentations, notamment par rapport au tarif maximal journalier et au prix des repas concernant les écoliers. Il mentionne également que, suite à la démission d'une des deux responsables pédagogiques, une réflexion a été menée quant à la dotation de l'équipe de direction de la Maison de l'enfance. Une surcharge de travail par la fréquentation de 80 enfants de plus a engendré la création de 17 postes supplémentaires, acceptés par le Canton en 2017. Pour ces raisons, le Conseil municipal a décidé d'augmenter la dotation de l'équipe de direction de 190 % à 250 %, répartie sur 3 personnes, soit le directeur et deux responsables pédagogiques. De plus, le Conseil municipal aimerait entamer une réflexion quant à la gouvernance de la Maison de l'enfance. Concernant la motion du parti socialiste sur un concept sur les infrastructures sportives, déposée au Conseil de ville du 16 mai 2013 et transformée en postulat, le Conseil municipal propose de le classer vu l'avancement des dossiers. En effet, le tennis couvert a été racheté par des privés, la rénovation de la piscine, de la patinoire et du stade du Tirage sont en cours de réalisation et les projets concernant le camping, Jurassica et les nouvelles halles de sport, sont tous inscrits à la planification financière.

M. Philippe Eggertswyler signale que l'exécutif communal a lancé un appel d'offres pour la collecte des déchets, pour les années 2019 et 2020. Il ajoute qu'une réflexion globale sur la refonte complète du régime de la collecte des déchets en ville de Porrentruy est en cours, en collaboration avec le SIDP. Ce dossier fait partie du programme de législature.

Mme Rosalie Beuret informe que le réseau d'éclairage public nécessite d'être assaini et mis aux normes. Pour cette raison, le Conseil municipal a décidé de lancer deux études, soit un plan directeur de l'éclairage public et un plan « Lumières vieille ville ». Dans une troisième étape suivra un mandat qui consistera en l'assainissement des lampes au mercure. Ces éléments feront probablement l'objet d'une demande de crédit au Conseil de ville.

Concernant une question orale de Mme Gaëtane Voirol par rapport au règlement communal sur les jours fériés et le repos dominical, M. Julien Loichat signale que ce règlement ne devrait pas figurer sur le site internet puisqu'il n'a plus aucune force de loi depuis le 26 octobre 1978. En effet, la Constituante a défini une loi sur les jours fériés et le repos dominical le 26 octobre 1979. Son article 8 mentionne que le Gouvernement jurassien fixera les prescriptions nécessaires si les communes n'ont pas édité de règlement dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la loi. Il se trouve que l'ordonnance est en vigueur depuis le 16 décembre 1978 et que la Commune de Porrentruy n'a pas élaboré de nouveau règlement. Dès lors, ce règlement est caduc et n'a même pas besoin d'être abrogé. M. Loichat signale également que le danger d'incendie en forêt se situe au niveau 3 sur 5 et qu'il faut faire très attention dans et à proximité des forêts.

3. Questions orales.

Concernant le contrat de prestations signé entre les communes de Porrentruy et de Boncourt pour une présence accrue et visible de la Police locale à Boncourt, s'agissant notamment de veiller à l'application des décisions et des règlements, le respect de la sécurité publique et des règles de circulation routière en matière du stationnement des véhicules, M. Claudio Cordone comprend que des patrouilles de la Police locale se rendent dans les villages de la couronne de Porrentruy mais il s'interroge sur l'efficacité de la Police communale sur Boncourt. Il demande si cette prestation ne se fait pas au détriment de la sécurité des bruntrutains et bruntrutaines et quel est le nombre d'heures d'engagement annuel prévu à Boncourt.

M. Julien Loichat signale que le Conseil municipal s'est posé les mêmes questions et confirme que la priorité de la police municipale est Porrentruy. Toutefois, le Corps de police de Porrentruy possède de nombreuses compétences qui peuvent être mises à disposition d'autres communes, même un peu éloignées de la couronne. M. Loichat ajoute que cet objet fait partie du programme de législature qui mentionne le partage des forces et des compétences de Porrentruy, le développement, la modernisation et le renforcement du service de Police. Pour M. Loichat, Porrentruy ne pâtira pas de cette situation. La police municipale interviendra à la demande des autorités de Boncourt et sera en soutien des autorités de Boncourt pour des manifestations particulières, etc. Si demain il y a un cambriolage à Boncourt, comme à Porrentruy d'ailleurs, et si la police cantonale est dans les parages, elle interviendra de toute manière ; la police municipale ne se substitue pas au fonctionnement de la police cantonale. M. Loichat signale également que ce contrat a été signé pour 2 ans et non sur 5 comme pour les communes de

Courtedoux ou Fontenais. A la fin de cette expérience de 2 ans, une évaluation sera effectuée. Par conséquent, la police municipale se concentre sur sa mission essentielle qui est de sécuriser les citoyens de Porrentruy mais aussi du district.

M. Claudio Cordone est satisfait.

Concernant l'aspect sécuritaire de l'éco-point de la rue du Mont-Terri, M. Sébastien Piquerez constate que les personnes venant apporter leurs déchets en voiture s'arrêtent très souvent à cheval sur le trottoir ou carrément sur la route. Ces arrêts, conjugués à la présence de l'îlot, du passage pour piétons et de l'arrêt du bus, provoquent parfois quelques situations peu confortables, voire dangereuses pour les usagers de l'éco-point mais aussi pour les piétons et véhicules empruntant la rue en question. M. Piquerez demande donc si le Conseil municipal est conscient de cette problématique et, dans l'affirmative, s'il envisage la création d'une place pour permettre aux citoyens de déposer leurs déchets d'une manière plus sécuritaire ?

Etant un utilisateur régulier de cet éco-point, M. Julien Loichat n'a pas constaté une recrudescence d'insécurité dans ce secteur. Il relève qu'il y a toujours des personnes qui ne respectent pas les bases essentielles de la circulation routière ou les règles de savoir-vivre et de civilité entre chacun. M. Loichat ajoute que l'éco-point tel que disposé ne permet pas beaucoup d'opportunités pour améliorer la situation du secteur. Il informe que l'arrêt du TUB n'existe plus. Si cela pose un problème à la population, il propose de fraiser son marquage au sol. Il termine en indiquant que cet éco-point fera partie de la réflexion en matière de prise en charge des déchets. Pour lui, il n'y a actuellement pas de problème majeur dans ce secteur.

M. Sébastien Piquerez est satisfait.

M. Stéphane Theurillat relève que, depuis 2004, la Commune de Porrentruy a conclu un contrat d'approvisionnement électrique avec BKW, valable jusqu'au 31 décembre 2023 moyennant un préavis d'une année. Relevant qu'en 2016 BKW a décidé de réduire drastiquement le tarif de reprise de l'énergie renouvelable même si une résolution du législatif demandait à cette entreprise de faire marche arrière, M. Theurillat constate que la marge de manœuvre de la Commune est quasiment nulle puisque le prestataire applique les mesures qu'il souhaite. D'autre part, M. Theurillat observe aussi que les quelques communes qui ont eu l'opportunité d'opter pour un autre interlocuteur bénéficient aujourd'hui de beaucoup plus de possibilités en termes d'approvisionnement énergétique. En conséquence, il demande si le Conseil municipal peut rassurer le législatif en lui confirmant qu'il prévoit d'étudier les alternatives possibles à BKW, ceci dans un planning permettant de prendre une décision bien avant fin 2022 ?

Mme Rosalie Beuret confirme que les possibilités pour les communes de résilier leur contrat d'approvisionnement avec BKW sont complexes et sont également en lien avec la loi cantonale sur l'énergie. Particulièrement attentif à cette question, M. Gabriel Voirol a déposé en 2016 un postulat au Parlement jurassien. Mme Beuret ajoute que ce postulat a été accepté et qu'un groupe de travail a été nommé pour étudier différentes possibilités. Cependant, la Municipalité étudiera les alternatives avant de signer à nouveau un quelconque contrat d'approvisionnement.

M. Stéphane Theurillat est satisfait.

Relevant que depuis plusieurs mois le responsable du service UEI est absent de son travail pour des raisons de santé et que, depuis quelques semaines, son adjoint est également absent pour les mêmes raisons, M. Pierre-Olivier Cattin constate que cette situation est inquiétante pour ces personnes mais également pour le fonctionnement de ce service. Il demande donc au Conseil municipal s'il est conscient de cette situation, quels remèdes peut-il apporter pour que le fonctionnement de ce service redevienne normal, si la somme financière de provision pour les heures supplémentaires du personnel prévue dans les comptes 2017 est en lien avec cette situation et si, pour ces postes actuellement non repourvus, des allocations pour perte de gains sont perçues par la Municipalité ?

M. le Maire Gabriel Voirol confirme que la situation que vit le Service UEI est compliquée. Le Conseil municipal est très attentif à son évolution. Il ajoute que l'exécutif communal a pris un certain nombre de mesures en début d'année pour faciliter le travail de ce service, comme les délégations de compétence pour lesquelles une directive a été établie. De plus, les trois services ont également été séparés pour permettre de trouver une solution satisfaisante à cette situation et rassurer le personnel. Toutefois, cela n'a pas suffi puisque le chef adjoint du service est également tombé malade le 15 juin pour une durée d'un mois environ. Etant donné que le retour du chef de service, prévu pour le 5 juillet, a déjà été reporté à plusieurs reprises, l'exécutif communal a pris la décision de renforcer l'équipe en mettant au concours un poste de chef de secteur afin d'essayer de renforcer le mieux possible ces trois secteurs. M. Voirol ajoute que les 300'000 francs de provision pour les heures supplémentaires n'ont rien à voir avec cette situation. Les chefs de services n'ont pas d'heures supplémentaires, ils reçoivent une indemnité qui couvre l'intégralité des heures supplémentaires. Il mentionne encore que tous les moyens à disposition ont été utilisés pour mettre du personnel supplémentaire, comme des stagiaires, afin de

trouver des solutions pour les petites tâches. Toutefois, en termes d'organisation, il est évident que personne ne remplace efficacement une personne qui a une vision globale. En conclusion, M. Voirol indique que le Conseil municipal est conscient de la situation et essaye de tout faire pour accompagner le personnel de ce service afin que ce dernier retrouve une efficacité optimale. Il termine en remerciant les collaborateurs de ce service qui font beaucoup d'efforts et en mentionnant que les allocations pour perte de gain ont été utilisées justement pour mettre à disposition des collaborateurs.

M. Pierre-Olivier Cattin est satisfait.

M. Julien Parietti relève que l'école primaire de l'Oiselier est pourvue d'une place de jeux et de beaux alentours où petits et grands s'invitent pour y passer de bons moments de convivialité. Cette place de jeux, animée par les écoliers lors des récréations et après les heures d'école et très appréciée par les familles du quartier, est utilisée, en soirée et le week-end, par d'autres grandes personnes s'employant à d'autres activités. En effet, bouteilles cassées, préservatifs et même petites pilules suspectent y ont déjà été découvertes par les enseignants et les concierges de l'école. De plus, les candélabres du parking ont été endommagés par des individus. Il indique que des petits incidents comme des petites coupures ont été constatées par le Corps enseignant. En conséquence, M. Parietti demande si le Conseil municipal et la police locale sont au courant de ces faits et que comptent-ils entreprendre pour faire respecter la sécurité sanitaire et le respect des lieux ?

M. Julien Loichat répond que le Conseil municipal et la police sont au courant de la situation. Pour lui, il y a suffisamment d'incivilités pour que la police entreprenne des rondes régulières afin de contrôler ce qui se passe dans cet endroit et préserver les lieux le plus possible pour les enfants. Etant un utilisateur régulier de cette place, M. Loichat constate effectivement que, de temps en temps, des choses suspectes se déroulent sur ce site. Toutefois, pour M. Loichat, il n'y a rien de gravissime, au contraire de ce qui a pu être constaté dans d'autres endroits, à une certaine époque, mais la police et l'exécutif communal sont au courant et le travail se fait.

M. Julien Parietti est satisfait.

Concernant le nouvel horaire des CFF, mis en consultation populaire et qui arrivait à échéance le 17 juin dernier, M. Jean Farine indique qu'il a transmis cette réflexion à Mme Anne Roy, responsable des transports publics. Pour M. Farine, si la Commune veut attirer de nouveaux habitants à Porrentruy, dont aussi des pendulaires potentiels, elle se doit d'avoir des horaires attractifs. Pour lui, Porrentruy, ville d'études, est en train d'être lâchée par les CFF. En effet, il y a encore 10 ans, des trains directs circulaient entre Porrentruy et Delémont. Puis, il y eut un arrêt à Courgenay. Quelques années plus tard, s'en est suivi un deuxième arrêt à Bassecourt, au point qu'à partir de décembre prochain et, si les intentions des CFF se concrétisent, il n'y aura plus que des trains régionaux. M. Farine relève que les localités de St-Imier et Sonceboz, continueront à bénéficier de liaisons directes avec La Chaux-de-Fonds ou Bienne. Pour lui, il semblerait que Porrentruy devienne un cas isolé dans toute la Suisse romande, ce qui n'est ni sérieux, ni acceptable. Les autorités de la ville, du district, le SIDP et les députés au Parlement doivent donc réagir rapidement pour permettre à Porrentruy d'être concurrentielle avec les autres grandes localités du Canton du Jura. M. Farine demande donc comment le Conseil municipal a réagi à cette problématique et ce qu'il a entrepris ?

Mme Anne Roy répond que tout le monde pouvait donner son avis sur cette proposition de changement d'horaire CFF qui entrera en vigueur en décembre 2018. Elle ajoute qu'il n'y aura plus que des omnibus entre Boncourt et Delémont. Dans le cadre de la conférence des transports, où l'Ajoie est représentée, cette thématique a été abordée lors de la séance qui s'est tenue il y a deux semaines environ. Mme Roy signale encore que le Parlement cantonal traite actuellement du plan directeur cantonal qui englobe des thèmes de mobilité représentant exactement la stratégie que les jurassiens souhaitent en termes de transports publics pour leurs différentes régions. Pour Mme Roy, l'Ajoie doit être reliée le plus largement possible afin que ses citoyens puissent se déplacer rapidement en Suisse et la ligne Bienne-Delle-Belfort devra être aussi attractive en termes de temps. Mme Roy termine en notant que cette thématique est débattue actuellement dans le cadre des fiches du plan directeur et de nombreux acteurs, dont certains sont présents dans cette salle, auront l'occasion d'en discuter prochainement.

M. Jean Farine est satisfait.

M. Baptiste Laville rappelle que la Municipalité, sous l'ancienne législature, soutenait un projet nommé « Arborétum » qui visait à inventorier les arbres et arbustes de Porrentruy. N'ayant plus entendu parler de ce projet, M. Laville demande où il en est, quels en sont les résultats à ce jour et si le Conseil municipal, dans sa nouvelle composition, entend poursuivre ce dossier et, si oui, de quelle manière ?

Mme Rosalie Beuret répond que, dans le cadre de ce dossier, M. Michel Juillard a réalisé un travail conséquent et bénévole pour inventorier les arbres et arbustes de Porrentruy. A ce jour, il en a recensé quelques 300 sortes. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans le cadre du programme de législature et le Conseil municipal va utiliser ce dossier « Arborétum » pour établir un plan directeur de l'arbre et de la nature en ville.

M. Baptiste Laville est satisfait.

M. Matthieu Hays relève que le résultat de la votation concernant la patinoire touchera de plein fouet le skate parc. Il ajoute que de nombreux jeunes et adultes utilisent tous les jours cette installation extérieure adaptée pour pratiquer le skateboard, le BMX ou la trottinette. Toutes ces personnes sont inquiètes concernant la destruction programmée de cette installation. M. Hays demande donc si le Conseil municipal peut rassurer les différents utilisateurs du skate parc quant à une solution concrète de remplacement de cette installation dans un délai court et un endroit adapté ?

M. Eric Pineau répond que la Municipalité a rencontré, le 12 mars dernier, l'association Mizendrope qui chapeaute le skate parc. Suite à cette entrevue, un dossier, prenant en compte l'ensemble des sports de glisse de roulettes, a été élaboré par cette association. La Municipalité a toutefois demandé quelques compléments d'information sur les statistiques de fréquentation qui devraient être transmises à la Commune pour la fin du mois de juin ; une nouvelle rencontre est programmée en septembre prochain. M. Pineau garanti que le skate parc sera relocalisé comme le prévoit le programme de législature du Conseil municipal. M. Pineau rappelle encore que le skate parc actuel a été aussi subventionné par d'autres communes et que, pour cette raison également, la Municipalité doit proposer un nouveau site pour son installation. M. Pineau termine en signalant que plusieurs études de sites sont en cours et que le financement, avec un partenariat public-privé ou autres, est également analysé.

M. Matthieu Hays est satisfait.

Mme Chantal Gerber rappelle que, lors des récents travaux d'entretien du Parcours Vita qui sillonne la forêt du Banné, le sentier des marcheurs et coureurs a été recouvert d'une couche de copeaux de bois. Elle relève cependant que certains emmarchements qui sont situés dans les pentes et qui disposent de poutres ou de rondins de bois n'ont pas été remplacés et déplore la persistance de quelques tiges métalliques sensées retenir ces rondins. Elle demande donc si le Conseil municipal peut faire en sorte que soient complétés les emmarchements manquants ou que les tiges enfoncées dans la terre soient enlevées afin de sécuriser ce parcours de forme et de santé ?

M. Philippe Eggertswyler rappelle que le parcours Vita est entretenu deux fois par année. Il ajoute qu'une classe de Suisse allemande, tous les trois ans, dans la cadre de sa semaine verte, vient installer environ 120 mètres cubes de copeaux afin de rendre ce parcours attractif. M. Eggertswyler signale que la voirie finalisera, normalement ces prochains jours, les travaux en sécurisant l'ensemble du parcours afin que l'ensemble des utilisateurs sportifs puissent pratiquer leur sport en toute sécurité. Il termine en indiquant que cette installation a reçu la note de 10/10 lors de sa dernière évaluation par la fondation du parcours VITA.

Mme Chantal Gerber est satisfaite.

4. **Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :**
- a) **Mme Isabelle Volpato, 04.07.1962, et M. Ruggero Volpato, 23.02.1960, et leurs enfants Antoine Hugo, 26.07.2000, et Laure Barbara, 03.10.2002, ressortissants italiens et français.**
 - b) **Mme Nurten Sirimsi, 18.01.1974, ressortissante turque.**
 - c) **M. Isaac Quagraine, 08.07.1954, ressortissant ghanéen.**
 - d) **Mme Nadège Dieny, 05.01.1973, et M. Eric Serda, 24.11.1963, et leurs enfants Axel Serda, 16.10.1999, et Zoé Serda, 01.12.2000, ressortissants français.**

M. Julien Loichat relève que ces personnes ont été entendues par la Commission de police, qui a préavisé favorablement ces demandes à l'intention du Conseil municipal. Il recommande au Conseil de ville d'accepter ces demandes d'admission à l'indigénat communal.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces naturalisations à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

5. **Réponse à la question écrite intitulée « Terrain multisport en tartan – centre sportif de l'Oiselier » (n° 1022) (PS-Les Verts).**

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Lisa Raval est satisfaite si les buts du tartan seront en place là toute l'année et donc pendant les vacances de cet été.

6. **Réponse à la question écrite intitulée « Programme d'intégration « START » de l'AJAM : un intérêt pour la ville ? » (n° 1027) (PS-Les Verts).**

Pour le groupe PS-Les Verts, M. Matthieu Hays est satisfait.

7. Traitement du postulat intitulé « Un abri pour les écoliers localisés à Juventuti ! » (n° 1023) (PDC-JDC).

M. Stéphane Theurillat rappelle que 100 écoliers, âgés de 4 à 10 ans, sont actuellement localisés à Juventuti. Il ajoute que ce bâtiment ne possède pas d'abri, il n'est pas possible aux écoliers de prendre des pauses à l'extérieur lorsque le temps est pluvieux. De plus, les élèves qui arrivent avec de l'avance se retrouvent devant une porte fermée et doivent attendre sans possibilité de s'abriter, ceci été comme hiver. Conscient qu'il s'agit d'un bâtiment historique, donc sujet à obtenir un accord de la section des monuments historiques pour toutes modifications, M. Theurillat imagine volontiers que la tâche n'est pas forcément évidente. Cependant malgré ces exigences urbanistiques drastiques, il reste persuadé que des possibilités existent soit dans la cour, soit au abords pour réaliser un abri. En outre, si aucune possibilité ne pouvait être trouvée avec le service du Patrimoine historique, M. Theurillat pense que la réalisation d'éléments amovibles de protection pourrait sûrement être envisageable. En conclusion, pour le groupe PDC-JDC, M. Theurillat invite le législatif à accepter ce postulat.

M. Philippe Eggertswyler mentionne que la problématique relevée par le postulat est connue par le Conseil municipal depuis plusieurs années. Il constate effectivement l'étroitesse de sa cour intérieure couverte en plein air. Il confirme qu'une centaine d'élèves fréquentent ce bâtiment, datant de 1859 et rénové en 1997. Depuis, des travaux d'entretien et d'aménagements ont été réalisés comme l'aménagement de jeux dans la cour intérieure, le changement de la porte d'entrée principale, etc. M. Eggertswyler rappelle que ce bâtiment est inscrit au répertoire des biens culturels de la République et Canton du Jura et est protégé sur le plan national. En 2002, un couvert à vélo a été installé le long de la façade Est, à la rue de l'Eglise, et les élèves peuvent profiter de l'espace de la rue pour la récréation. En 2004, une variante d'abris dans la cour de l'école a été refusée par l'Office cantonal de la culture stipulant que « l'édifice doit être gardé de toute construction annexe, dans l'objectif de préserver son caractère architectural et de ne pas accentuer les perturbations de son environnement qui pourraient en gêner la perception ». En conséquence, les choses s'annoncent compliquées mais le Conseil municipal, conscient de cette situation, va néanmoins étudier la faisabilité de mettre les enfants à l'abri des intempéries. Dès lors, M. Eggertswyler propose d'accepter ce postulat.

Pour le groupe PLR, M. Xavier Brunner est surpris que ce dossier revienne une nouvelle fois sur la table alors que, sauf erreur, plusieurs études ont déjà été menées à ce propos. Son groupe est d'avis qu'il n'est pas judicieux de charger l'administration communale avec des études déjà effectuées alors qu'aucun paramètre n'a apparemment changé. M. Brunner pense que pour la problématique de la récréation il est important de distinguer deux groupes ; les plus jeunes qui devraient en principe bénéficier de la cour intérieure couverte et les plus grands, qui sont en âge de faire face à une météo moins clémente. Ayant aussi fréquenté l'école de Juventuti, M. Brunner ne se souvenait même plus de cette histoire d'abri avant de lire le postulat. Donc, il espère que cette anecdote rassurera l'auteur du postulat. Plus sérieusement, s'il y a un problème, c'est effectivement pour les plus jeunes élèves qui arriveraient avant l'heure des cours. A ce titre, une énième réflexion est peut-être nécessaire. Toutefois, il est important de souligner qu'il n'est pas si simple de faire un abri devant un bâtiment protégé par le patrimoine historique, vu les contraintes architecturales, donc financières que cela implique. Par conséquent, pour le groupe PLR, si ce texte devait être accepté, il serait peut-être judicieux, en premier lieu, de prendre contact avec la section des monuments historiques pour, d'une part, se renseigner de ce qui a déjà été étudié à l'époque et, d'autre part, savoir s'il existe vraiment une solution à ce problème récurrent. Enfin, le groupe PLR partage les craintes de l'auteur du postulat et l'acceptera.

Mme Sophie Barthod relève que l'emplacement urbain du bâtiment de l'école Juventuti complique les exigences urbaines car il n'est pas aisé d'offrir des lieux d'aération et de détente lors des récréations, en tenant compte de la sécurité routière et des espaces à disposition. La couverture partielle de la place d'entrée du bâtiment Juventuti est une des pistes de réflexion mais doit obtenir l'aval de l'office du patrimoine historique cantonal. Toutefois, le postulat proposant une réflexion en vue d'une amélioration de la situation actuelle étant nécessaire et semblant judicieux, le groupe PCSI accepte le postulat.

Mme Corinne Laissue se réjouit que les élèves puissent s'ébattre à l'extérieur tout au long de l'année, même en cas de pluie. Elle espère que ce problème d'architecture avec le patrimoine puisse être réglé et donne satisfaction à tout le monde. En conclusion, le groupe PS-Les Verts soutiendra ce postulat.

M. Stéphane Theurillat confirme qu'il ne sera pas facile de réaliser cette installation. Cependant, il relève que la LAT demande que l'animation soit ramenée à l'intérieur des villes pour les densifier. Par rapport à ces éléments, toute densification du patrimoine bâti à l'intérieur de ces zones peut tout de suite être difficile. Toutefois, pour lui, le bon sens demande aussi que l'esprit de la loi soit appliqué dans certains cas. C'est pourquoi, M. Theurillat croit que le Conseil municipal défendra au maximum les intérêts de la Commune de Porrentruy auprès de la section du patrimoine. En réponse à M. Brunner qui n'a pas été perturbé par son passage à Juventuti, M. Theurillat signale que les parents et les enseignants relèvent régulièrement cette problématique et ça ne serait pas un luxe d'installer une protection, en tout cas en hiver. Il rappelle que ce postulat demande d'installer quelque chose soit

dans la cour, soit à l'extérieur et, si le patrimoine n'autorise pas une installation fixe, la Commune a la possibilité d'aménager quelque chose d'amovible. Sans douter que le Conseil municipal va faire au mieux pour régler cette problématique, M. Theurillat remercie le législatif d'accepter ce postulat.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Un abri pour les écoliers localisés à Juventuti ! » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

8. Traitement de la motion intitulée « N'oublions pas la réfection du bâtiment sanitaire de la piscine municipale ! » (n° 1024) (PDC-JDC).

M. Stéphane Theurillat confirme que le crédit de 5,67 millions de francs, adopté par le Corps électoral, ne comprend pas la réfection du bâtiment sanitaire. Pour ce dernier, il est pour l'instant uniquement prévu la création d'un vestiaire en faveur des personnes à mobilité réduite. Pendant un certain temps, il a été mentionné que le traitement de ce bâtiment était potentiellement lié à la réfection de la patinoire de façon à pouvoir obtenir des synergies. Cependant avec la direction prise par le projet de la patinoire, il apparaît très clairement que le bâtiment sanitaire de la piscine ne sera pas étudié et qu'aucun lien n'est envisagé. Dès lors, au vu de l'état catastrophique de ce bâtiment, le groupe PDC-JDC estime qu'il est plus que temps de commencer à envisager sa rénovation. Vu que la piscine et ses alentours seront rénovés en 2019, il n'est pas cohérent de conserver aux abords des bassins cette verrue insalubre. Pour M. Theurillat, le résultat du vote populaire, acceptant avec plus de 84,5 % la rénovation de la piscine, doit encourager la Municipalité à démarrer les études pour traiter le dernier point restant et ainsi avoir un complexe totalement rénové. En conclusion, le groupe PDC-JDC demande au Conseil de ville d'accepter cette motion.

M. Philippe Eggertswyler indique qu'il ne serait pas acceptable que le bâtiment sanitaire de la piscine ne soit pas rénové dans la continuité de la rénovation de la piscine mais aussi de la réalisation des deux champs de glace de la patinoire. Toutefois, Pour M. Eggertswyler, il serait idiot de réaliser un projet de rénovation, de payer des études architecturales, sans connaître l'avenir d'une zone qui sera fortement modifiée dans ces prochains mois. Néanmoins, le Conseil municipal a déjà demandé des relevés des installations existantes et des diagnostics de polluants. Il a entrepris des synergies dans le cadre de la mobilité douce mais aussi dans le cadre de réseaux techniques avec le projet de rénovation de la patinoire. Pour M. Eggertswyler, l'espace du kiosque de restauration devra également être repensé comme la refonte de la caisse des entrées qui a déjà été imaginée dans sa nouvelle configuration. Dès lors, le Conseil municipal souhaite que la rénovation de la piscine ne s'arrêtera pas aux pieds du bâtiment sanitaire et propose d'accepter la motion.

Pour le groupe PLR, M. Gérard Brunner constate que la rénovation des vestiaires a été un peu mise de côté, par rapport à une éventuelle synergie avec la patinoire, lors de la séance qui traitait de la rénovation de la piscine municipale. Pour lui, Il n'y a pas lieu de mettre en cause l'excellent travail qu'a accompli le Conseil municipal pour la gestion de ce dossier, de sorte que son groupe ne voit pas trop l'utilité de cette motion. Toutefois, le groupe PLR ne la combattra pas, au mieux il s'abstiendra.

Pour le groupe PCSI, M. Jean-Luc Plumey signale que la réfection du bâtiment sanitaire de la piscine fait partie intégrante de l'assainissement général de la piscine municipale souhaité et plébiscité par la population de Porrentruy. Si cette réfection a été différée dans le temps, c'est tant en raison des incertitudes sur le développement du projet de rénovation de la patinoire que de l'avenir du camping. Aussitôt ces interrogations bientôt levées, il est évident, pour le groupe PCSI, que les démarches doivent rapidement être entreprises pour établir un projet de rénovation répondant aux critères de confort actuel. Aussi, c'est à l'unanimité que le groupe PCSI va accepter la motion.

Pour le groupe PS-Les Verts, M. Victor Egger relève que la réfection de la piscine est un projet important pour la Municipalité et s'inscrit dans le renouvellement des infrastructures entrepris ces dernières années à Porrentruy. M. Egger ajoute que son groupe soutiendra cette motion afin de donner une impulsion positive à ce projet. Cependant, il constate que cette motion ressemble furieusement à un postulat car finalement elle demande une analyse et un chiffrage.

M. Stéphane Theurillat répond qu'aucune somme n'est inscrite au tableau des investissements et, pour cette raison, il pense qu'une motion est nécessaire pour porter un montant dans la planification financière. Son groupe a déposé une motion plutôt qu'un postulat car il demande à l'exécutif communal de prendre contact avec un architecte pour lancer le travail.

M. Philippe Eggertswyler rétorque que CHF 50'000.-, en 2020, et CHF 25'000.-, en 2021, sont inscrits à la planification financière. Cependant, ces montants peuvent encore être corrigés en fonction de l'évolution du dossier. Pour lui, le Conseil municipal ne souhaite pas laisser une telle verrue dans ce complexe qui sera rénové et demande d'accepter cette motion car elle sera réalisée.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Julien Parietti demande que les CHF 50'000.-, prévus en 2020, soient prévus immédiatement à la planification financière. La motion a été déposée car personne ne peut préjuger de l'état des finances dans 4 ou 5 ans. Il demande donc au législatif d'accepter cette motion.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « N'oublions pas la réfection du bâtiment sanitaire de la piscine municipale ! » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

9. Traitement de la motion intitulée « Augmenter le nombre de cartes journalières CFF » (n° 1025) (PS-Les Verts).

Mme Lisa Raval regrette l'aspect sommaire de la réponse du Conseil municipal et relève les arguments avancés contre la motion. Pour elle, les pics de demandes ne sont pas étonnants car il semble logique que les longs week-ends comme la Pentecôte soient plus prisés que des mardis du mois de mars. Selon elle, la priorité donnée aux personnes domiciliées à Porrentruy jusqu'à deux mois avant la date de réservation ne représente pas un indicateur de désintérêt ou de besoin fiable car il est possible d'avoir l'utilité d'une carte journalière pour le lendemain. En corolaire de l'argument précédent, Mme Raval ajoute que, si une personne a besoin d'une carte pour le lendemain, il est fort probable que la carte soit déjà réservée. Elle a aussi constaté que plusieurs personnes appellent directement la Commune de Courtelary qui possède 12 cartes disponibles. Concernant la peur des invendus, Mme Raval relève que cette peur est infondée puisque la Commune a fait CH 863.- de bénéfice en 2017. Pour ces raisons et aussi car Porrentruy doit être une ville attractive, Mme Raval encourage le législatif à accepter cette motion.

Mme Anne Roy confirme que le Conseil municipal est sensible à la mobilité douce et prend aussi en compte les transports publics dans la politique communale. Cependant, elle mentionne que 4 personnes sur 10 qui utilisent les cartes journalières sont des bruntrutains. Elle ajoute que certains jours aucune carte n'est vendue. En cas de pénurie de cartes à Porrentruy, la Commune, via le site internet, redirige les demandeurs vers les autres communes qui en mettent à disposition afin que toutes les cartes puissent trouver preneur et que les communes rentrent dans leurs frais. Mme Roy confirme que la Municipalité fait un petit bénéfice en 2017 car la location de ces cartes a été mise en ligne et que le personnel a été moins sollicité. L'analyse effectuée indique que le besoin n'est pas forcément avéré pour Porrentruy. Toutefois, la Municipalité restera vigilante et, en cas de nécessité, elle proposera dans le cadre du budget une augmentation de cartes journalières. Cependant, pour le Conseil municipal le besoin n'est pas avéré et Mme Roy demande au législatif de refuser cette motion.

Même si le comptes 2017 indiquent un bénéfice entre l'achat et la vente des cartes journalières, Mme Aline Nicoulin signale qu'il serait simpliste, voire naïf de penser que la demande et le profit augmenteront en mettant plus de cartes journalières à disposition car, comme pour les chambres d'hôtels, certaines périodes sont très prisées alors que d'autres le sont nettement moins, ou pas du tout. Elle ajoute qu'en plus du coût de maintenance du logiciel, la vente de ces cartes nécessite des ressources humaines dont les frais ne sont pas forcément répercutés à leur juste prix, grevant ainsi le bénéfice annoncé. De plus, sachant que 58 % des utilisateurs n'habitent pas la ville, Mme Nicoulin pense qu'il n'appartient pas à Porrentruy d'assumer le risque d'acheter des cartes journalières supplémentaires dont la revente ne peut être garantie ; elle estime que Porrentruy ne doit pas se substituer aux guichets CFF ou aux agences de voyages. Pour toutes ces raisons, son groupe ne soutiendra pas cette motion.

Mme Laure Roy constate que les cartes journalières sont une très bonne promotion de la mobilité douce, les habitants de Porrentruy qui souhaitent s'en procurer sont privilégiés jusqu'à deux mois avant. Toutefois, la demande étant plus élevée lors des week-ends et jours fériés, il faut sensibiliser les citoyens à faire une réservation assez tôt. Elle constate 22 cartes invendues avant le milieu de l'année 2018, ce qui fait plus de CHF 1'000.- de déficit pour la Commune et, comme indiqué par le graphique, seulement 42 % des bruntrutains ont eu recours aux cartes journalières. En augmentant le nombre de ces cartes, la Commune prend un risque financier, certes minime, qui ne concerne pas forcément ses habitants. Pour ces raisons, le groupe PDC-JDC refusera la motion.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion intitulée « Augmenter le nombre de cartes journalières CFF » par 26 voix contre 11.

10. Traitement de la motion interne intitulée « Montrons l'exemple, réutilisons » (n° 1034) (PS-Les Verts).

Mme Mathilde Crevoisier trouve que le Conseil de ville a mieux à faire que de débattre sur les verres dans lesquels il boit et elle se demande qu'est-ce qui a bien pu pousser le Bureau à prendre l'initiative de changer une pratique qui s'est mise en place facilement alors que le législatif ne le demandait même pas. Toutefois, le rapport

du Bureau ne donne aucun élément de réponse. La désinvolture avec laquelle le Bureau a traité cet objet confirme que la question ne l'intéresse pas. Le Bureau ne voit aucun problème à détricoter une mesure qui fonctionne. En tant que représentant de la population, en tant que pouvoir élu de cette commune, le législatif se doit de porter la ville vers l'avenir et aller de l'avant. Le Conseil de ville a le devoir d'empoigner et de mener une réflexion sur les thèmes qui le concernent afin que Porrentruy soit prête à maîtriser les défis qui s'annoncent si possible en anticipant les problèmes. Mme Crevoisier relève que finalement le fond du problème est là. En effet, personne ne peut ignorer qu'aujourd'hui la production de déchets, de déchets plastiques en particulier, est un thème actuel. Rien que depuis que la motion a été déposée, il ne s'est pas passé une semaine sans qu'un article sur les déchets paraisse dans les médias. Dernièrement, plus de 3000 débris de plastique, englobant aussi du plastique recyclable ou compostable, ont été ressortis du lac Léman. Mme Crevoisier relève également qu'un gobelet jeté dans une rivière met un certain temps avant de se décomposer et finit dans l'estomac des poissons. Même si la Suisse est championne du recyclable, c'est aussi la deuxième plus grosse productrice de déchets et la première productrice de déchets plastiques. Chaque suisse jette 90 kg de déchets plastiques par année, soit trois fois plus que tous ses voisins européens. Pour Mme Crevoisier, il est difficile de ne pas voir un lien entre le fait que les suisses recyclent autant et le fait qu'ils rejettent autant. Recycler donne bonne conscience mais cela ne dispense pas de mener une réflexion qui va un peu plus loin. C'est exactement ce qu'il se passe avec les gobelets du Conseil de ville. Pour elle, il ne s'agit pas de mettre à disposition des gobelets compostables et considérer que c'est bon pour les dix années à venir car à l'extérieur le problème continue d'évoluer et le volume des déchets continue d'augmenter. Avec son mémo sur les déchets, la Commune a fait le pas d'une réflexion qui prône, au-delà du recyclage, de faire baisser simplement ses déchets. Mme Crevoisier trouve donc dommage que le Conseil de ville n'emboîte pas le pas du Conseil municipal sur cette question. Pour elle, il serait vraiment incohérent que le Conseil de ville ne cherche pas aussi à améliorer ses pratiques en la matière et à montrer l'exemple. Pour toutes ces raisons, elle demande au législatif de soutenir cette motion interne.

M. Johan Perrin signale que cette motion interne a été débattue au Bureau du Conseil de ville qui avait changé cette pratique en début de cette année en mettant sur les tables de verres compostables. Les discussions se sont surtout portées sur le bilan écologique et il en est ressorti un bilan quasi neutre entre des verres en verre et des gobelets compostables. M. Perrin ajoute que les gobelets sont effectivement compostés. Le Bureau a aussi relevé le temps important que met le concierge pour nettoyer les verres en verre, dans une petite machine à laver la vaisselle. Donc, avec le temps économisé du concierge et un bilan écologique quasiment neutre, le Bureau a estimé que la bonne décision était d'utiliser des verres compostables. C'est pourquoi, dans sa majorité, le Bureau du Conseil de ville a refusé la motion interne et invite le législatif à faire de même. M. Perrin fait aussi remarquer que les verres en plastique apportés ce soir par le groupe PS-Les Verts peuvent aussi disparaître lors d'une manifestation dans une rivière et qu'ils mettront encore plus de temps à se décomposer.

Pour Mme Anne-Marie Theubet Schaffter, chacune et chacun est et doit rester sensibilisé à titre individuel à la diminution des déchets, en particulier les déchets plastiques, omni présents dans la vie de tous. Elle ajoute que le groupe PDC-JDC a relevé et compris les arguments de la Municipalité lorsqu'elle s'oppose à la motion en avançant que le nettoyage de verres en verre ou en plastique récupérables est coûteux en énergie grise, qu'elle est peu valorisante pour le personnel et que le coût écologique du nettoyage n'est pas neutre. Quant aux verres en verre, ils se cassent trop rapidement et leur élimination n'est pas écologique non plus. Le groupe PDC-JDC a réfléchi à d'autres alternatives car il n'est pas convaincu que l'usage de verres plastiques ou en verre remis par la Commune en séance soit la solution. Comme l'a relevé le groupe PS-Les Verts, la biodégradation de tels verres plastiques reste problématique. Les réflexions faites n'ayant pas abouti à un avis unanime, le groupe PDC-JDC, tout en refusant la motion, a laissé à chaque membre l'opportunité d'apporter avec lui son verre personnel pour faire un geste citoyen responsable, immédiat et visible.

Mme Mathilde Crevoisier constate que la guerre de l'énergie grise est l'argument récurrent utilisé pour contrer ce genre de démarche. De manière générale, il a plutôt été démontré que cela est faux. Elle ajoute que, certes, un employé passe du temps à laver les verres en verre, cela dit les verres compostables ne jaillissent pas comme ça sur les tables, c'est aussi un employé qui les dispose. Donc, ce n'est pas tout d'un côté et rien de l'autre. Concernant les verres en plastique apportés par son groupe ce soir, elle relève que ce n'est pas la matière de l'objet qui compte mais plutôt le fait qu'il soit à un usage unique et donc destiné à être jeté. Mme Crevoisier mentionne encore que le texte de la motion ne parle pas des verres en verre car il y a d'autres matières qui pourraient entrer en ligne de compte, comme du plastique réutilisable.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion interne intitulée « Montrons l'exemple, réutilisons » par 17 voix contre 14.

11. Traitement de la motion intitulée « Enlever au plus vite la borne informatique devant l'Hôtel de ville » (n° 1037) (PCSI).

M. Pierre-Olivier Cattin informe que la réflexion de son groupe dans la motion proposée a été aussi celle d'une bonne partie de la population bruntrutaine, mais aussi celle de Jura-Tourisme, de Patrimoine Suisse et du Conseil municipal. Son groupe remercie le Conseil municipal d'avoir devancé le débat du Conseil de ville et d'avoir débarrassé la place de l'Hôtel-de-Ville de l'objet le plus laid et le plus inutile possible. C'est pourquoi, il retire la motion.

12. Approuver un crédit-cadre de CHF 150'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et du développement des infrastructures informatiques de l'école primaire.ENTREE EN MATIERE

M. Manuel Godinat informe que le but du crédit-cadre est de renouveler le parc informatique, soit le remplacement d'environ 90 machines ayant environ 10 ans par des ordinateurs fixes ou portables et tablettes. Cette demande de renouvellement émane du Corps enseignant car les besoins des écoliers ont évolué. M. Godinat ajoute que le crédit-cadre de CHF 150'000.-, à répartir sur 3 ans, provient d'un compromis entre le Service des finances, le département de l'école et le Corps enseignant. Le nombre d'ordinateurs par classe passera de 4 à 5 pour répondre véritablement au besoin des écoliers et du Corps enseignant. Le maximum d'ordinateurs actuels pouvant encore être utilisés sera maintenu dans les classes en complément du parc renouvelé. Pour ces raisons, M. Godinat, à l'instar du Conseil municipal et de la Commission des finances, recommande au législatif d'approuver ce crédit-cadre.

Mme Sophie Barthod signale que le groupe PCSI accepte à l'unanimité ce crédit-cadre. Pour elle, la nécessité d'un tel crédit, les modes de calcul, l'adéquation du montant et la forme du processus décisionnel semblent justes et peu contestables. Toutefois, son groupe a bien compris que le crédit-cadre de 150'000 francs porte sur une durée de 3 ans au lieu des 4 ans planifiés initialement mais constate que l'amortissement, lui, sera calculé financièrement sur 5 ans.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Jean-Pierre Bendit relève qu'il est évident que l'utilisation d'outils informatiques fait partie des plans d'étude d'aujourd'hui. Par conséquent, l'augmentation de postes de travail disponibles et le renouvellement de matériel obsolète sont nécessaires. Après renseignements pris auprès d'une enseignante, il ajoute que l'utilisation est optimale et bien gérée, les anciens ordinateurs, parfois de plus de 10 ans, sont utilisés à des fonctions simples comme l'apprentissage de traitement de texte et le nouveau matériel sera affecté à des utilisations demandant davantage de ressources comme le multimédia. Du côté du financement, M. Bendit se réjouit de constater que son souci d'économie est partagé par plusieurs responsables et que l'investissement prévu de CHF 200'000.- a été réduit à CHF 150'000.-. Cependant, son groupe se demande si la Commission d'école a été consultée et, dans la négative, pour quelle raison ? De plus, avec une charge prévisible d'environ CHF 31'500.-, il se demande s'il ne faudrait pas prévoir une somme annuelle de CHF 30'000.- par an au budget de fonctionnement puisqu'il y a une très grande probabilité que dans 5 ans, la même demande d'investissement et d'amortissement soit proposée ? Toutefois, le groupe PDC-JDC va accepter unanimement ce crédit-cadre.

M. Gilles Coullery constate que l'avenir sera numérique quoi qu'il advienne. De fait, son groupe estime qu'il est primordial que l'école dispose d'outils informatiques aux standards du plan d'étude romand. Pour lui, faire des économies dans le secteur informatique au niveau de l'enseignement serait suicidaire pour la société actuelle qui se doit, compte tenu du niveau de vie, d'être à la pointe de la technologie. M. Coullery ajoute qu'avec l'arrivée de l'industrie 4.0 l'informatique devra être maîtrisée par tous même ceux qui s'orienteront vers une formation manuelle. Le passage par un crédit-cadre lui semble approprié. Mais avec le développement du « client léger » et la rapidité de la progression de la technologie, pour le financement du hardware, la Commune devrait peut-être passer par le compte de fonctionnement qui lui donnerait plus de liberté. En conclusion, le groupe PS-Les Verts acceptera ce crédit-cadre.

Mme Sandra Nobs rappelle que l'année 2012-2013 a été un tournant pour le système scolaire suisse avec l'entrée en vigueur du système Harnos. En parallèle à cette harmonisation est survenu le plan d'études romand (PER) avec l'arrivée de nouveaux moyens d'enseignement accompagnés de méthodologies faisant appel régulièrement aux MITIC (médias, image, technologies de l'information et de la communication). La même année, le Conseil de ville votait un crédit-cadre d'un montant identique à celui proposé ce soir afin d'équiper au mieux les classes. Mme Nobs constate que ces appareils sont aujourd'hui obsolètes et doivent donc être changés. Ainsi, les enseignants et les élèves ont un réel besoin aujourd'hui d'avoir du matériel qui corresponde aux nouvelles technologies qui se renouvellent sans cesse. C'est pourquoi, le groupe PLR approuve, à l'unanimité, ce crédit-cadre.

M. Manuel Godinat répond que la durée d'amortissement n'a absolument rien à voir avec la répartition de

l'investissement faite sur 3 ans. Dans tous les cas, le matériel informatique est amorti sur 5 ans conformément à la norme MCH2. Il ajoute que le fait de passer par un crédit-cadre plutôt que par le compte de fonctionnement permet d'avoir une flexibilité totale. Si une somme de CHF 30'000.-, par exemple, devait être intégrée annuellement au budget, les utilisateurs auraient peut-être tendance à vouloir dépenser cette somme. Avec le crédit-cadre, la Municipalité met à disposition une enveloppe budgétaire, elle espère que, par cette flexibilité, les utilisateurs seront attentifs à cette dépense et que le crédit-cadre ne sera pas dépensé en 3 ans mais peut-être en 4 ou 5 ans. M. Godinat pense que cet objet ne doit pas être intégré dans les comptes de fonctionnement, ce qui correspondrait plutôt à un amortissement direct qui ne doit pas être toléré par MCH2, sauf erreur. Par rapport à la commission d'école, M. Godinat indique que le directeur de l'école n'a pas jugé nécessaire de porter ce point à l'ordre du jour de la commission d'école qui gère plutôt tout ce qui est en lien avec les demandes de congé particulières des élèves, etc., alors que la Municipalité s'occupe de ce qui concerne les bâtiments, parc mobilier, etc. La Présidente de la commission d'école n'a également pas souhaité intégrer ce point à l'ordre du jour. Si cela est demandé, M. Godinat soumettra ce genre de dossiers à l'ordre du jour de la commission d'école, cela ne lui pose aucun souci.

M. Gilles Coullery souhaite revenir sur la méthode de financement car un système de client léger sera de plus en plus utilisé. C'est pour cette raison qu'il proposait de passer par le compte de fonctionnement.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent, à la majorité évidente, un crédit-cadre de CHF 150'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et du développement des infrastructures informatiques de l'école primaire. Il n'y a pas d'avis contraire.

13. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés

Motion PCSI 2000/455 « Une Auberge de Jeunesse à Porrentruy » du 14 décembre 2000

Pour le groupe PCSI, M. Pierre-Olivier Cattin conteste le classement de cette motion et souhaite la maintenir, eu égard aux dossiers Jurassica, aux manifestations publiques, aux camps sportifs et autres qui nécessiteront de véritables hébergements d'enfants et de jeunes, bon marché et modernes.

14. Rapport de gestion 2016 de l'Administration communale

La parole n'est pas utilisée.

15. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2017

b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2017

ENTREE EN MATIERE

M. Manuel Godinat indique que les comptes 2017 présentent un excédent de charges de CHF 214'487.-, soit CHF 69'000.- plus élevés que le budget. Il ajoute que, dans le budget 2017, une baisse salariale de 1.5% imposée au personnel avait été intégrée, alors que le soir-même du traitement de ce budget, le Conseil annonçait qu'il n'allait probablement pas y recourir. Dès lors, si cette baisse salariale avait été répercutée, le déficit des comptes serait identique au budget 2017. M. Godinat confirme que l'exécutif communal a profité d'un produit extraordinaire lié à la revalorisation du terrain et du bâtiment du Foyer des Planchettes pour 2.5 millions de francs, en vue de son autonomisation en 2018, pour procéder à des charges extraordinaires nécessaires indiquées à la page A-3 des comptes. Sans répercuter ces charges en une fois sur les comptes 2017 et en les répartissant sur les prochaines années, les comptes seraient équilibrés, voire bénéficiaires. Cependant, la Municipalité a la volonté de tendre vers les principes comptables de MCH2 qui seront imposés prochainement. Concernant les charges non extraordinaires, la maîtrise a été garantie, à quelques exceptions près. M. Godinat constate que les différents services municipaux ont respecté les enveloppes budgétaires qui leurs étaient fixées. Comme pour 2016, une quasi-stagnation des charges liées, représentant tout de même 23% des charges totales et pour lesquelles la Commune n'a aucune maîtrise, est à noter. M. Godinat signale également que l'arrivée tardive de factures électriques 2016 pour l'éclairage public, comptabilisées en 2017 pour CHF 100'000.-, ont été dommageables pour les présents comptes. M. Godinat confirme que le montant des revenus liés aux impositions est un élément problématique pour les comptes 2017. En effet, la baisse notable des rentrées fiscales à 21.5 millions de francs, soit 5% de moins que budgétisé et même 8.7% de moins que dans les comptes 2016, est

alarmante. Cette diminution nette provient principalement de l'imposition des entreprises, du bilan défavorable pour 2017 des partages d'impôts pour et par d'autres communes et de la stagnation des impositions des personnes physiques. M. Godinat rappelle que la progression des revenus nets des impositions, de près de 20% entre 2010 et 2016, soit 3.3% par année en moyenne, est liée à une économie prospère depuis la crise de 2008 et à l'amnistie fiscale, en vigueur de 2010 à 2014, qui a permis d'apporter des recettes extraordinaires durant cette période. Aujourd'hui, la Municipalité doit se donner les moyens pour assurer l'arrivée de nouveaux contribuables à Porrentruy, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales. Au niveau des personnes physiques, M. Godinat rappelle que 7% des contribuables payent 40% des impôts et 20% des contribuables payent 65% des impôts. A l'inverse, 50% des contribuables rapportent moins de 5% des impôts. Cette courbe exponentielle peut être transposée aux personnes morales, non pas en nombre d'entreprises, mais en fonction des affaires que chacune réalise. Ainsi, en prenant les 30 plus grands contribuables de Porrentruy, ces personnes morales apportent le 80% des revenus. Il est donc primordial de mettre tout en œuvre pour assurer la venue de nouveaux contribuables car la Commune dépend aujourd'hui d'un trop petit nombre de grands contribuables et une imposition inférieure aux autres années de l'un d'entre eux peut avoir une répercussion immense pour les comptes. Il faut cependant encore relativiser car une taxation inférieure aux autres années peut aussi avoir d'autres origines, comme des frais d'assainissements élevés pour les propriétaires, ce qui reste bénéfique à l'économie régionale. Finalement, toutes les mesures nécessaires doivent être entreprises pour assurer rapidement un développement économique de Porrentruy. Les zones industrielles de Roche de Mars et du Voyeboeuf doivent être remplies. Concernant les investissements, M. Godinat souligne que la politique de Porrentruy, avec un investissement net de 4.05 millions de francs, est restée très soutenue en 2017 en comparaison des autres communes jurassiennes. Les plus grandes dépenses de 2017 sont l'acquisition de nombreux terrains qui deviendront des zones à bâtir, notamment du côté de La Perche, ainsi que les études liées à la réfection de la piscine, l'entretien poussé du parc immobilier, le renouvellement de nombreuses canalisations d'eau potable et la réfection de routes communales. Les investissements bruts de 2016-2017 doivent par ailleurs permettre d'enregistrer d'importantes rentrées à travers les ventes de terrains. Selon le rapport sur les finances communales du département des finances du Canton du Jura transposé aux résultats 2017 de Porrentruy, M. Godinat relève que l'endettement net reste mesuré à Porrentruy avec CHF 4'300.- par habitant. Pour conclure, Il rappelle que la prudence doit rester de mise pour les prochaines années avec de nombreux challenges et investissements à venir. Une maîtrise totale des charges reste indispensable et il faut envisager une stratégie pour augmenter les rentrées fiscales. Maîtriser les charges et augmenter les revenus sont la recette unique pour assurer des flux de liquidités nécessaires à la poursuite des investissements.

Pour le groupe PCSI, M. Pierre-Olivier Cattin constate que les comptes sont à nouveau dans le rouge. Des rentrées fiscales en diminution, des charges liées importantes, une contribution unique à la Caisse de pensions du Canton du Jura, une provision pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel amènent à un tel résultat. Même si le Conseil municipal et le personnel communal ont fait preuve de rigueur et de sérieux dans le cadre du suivi budgétaire, M. Cattin remarque un relatif excès de prudence de l'exécutif qui a provisionné une somme de CHF 600'000.- dans les rubriques 2400 du bilan. Ces provisions permettent de voir l'avenir avec sérénité mais il aurait été bienvenu de présenter des comptes équilibrés à quelques jours d'un vote crucial pour Porrentruy et sa région. Des signes positifs comme des nouvelles zones de construction, la rénovation de la piscine et de la patinoire, ainsi que la construction de son 2^{ème} champ de glace sont des éléments porteurs d'espoir pour Porrentruy. M. Cattin souligne qu'il faudra à l'avenir veiller au dossier « Cœur de ville » et au réaménagement du centre ancien afin que celui-ci devienne de plus en plus attractif pour les familles qui souhaitent s'y installer. En conclusion, le groupe PCSI acceptera les comptes tels que présentés.

M. Gilles Coullery indique que le groupe PS-Les Verts acceptera les comptes 2017. Cependant, au niveau des recettes, M. Coullery relève une baisse des recettes fiscales de plus de 2 millions par rapport à la période 2012-2016. Il trouve surprenant que le rapport fasse mention de mesures à envisager pour inciter les entreprises concernées à augmenter leurs activités sur le territoire communal et la faiblesse du développement des entreprises à Porrentruy. En effet, à écouter les nouveaux responsables du développement économique et des finances, la dernière législature n'a pas atteint les objectifs fixés en terme d'attrait. Pourtant, M. Coullery remarque qu'un bon nombre de projets d'implantation et de contacts avec des entreprises ont eu lieu et les résultats n'ont pas été si mauvais. Les nouveaux responsables de l'économie ne pensent pas plutôt que cette baisse de recettes fiscales pourrait venir de la crise du franc fort qui était à son apogée au moment des recettes fiscales de 2017 ou encore à la conjoncture horlogère défavorable ou peut-être à la conjonction des deux ? M. Coullery constate également que le montant des investissements est en baisse et son groupe restera particulièrement attentif à ce que cette baisse ne s'accroisse pas encore car la Municipalité, bien qu'en progression, a encore un retard important à rattraper.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Jean Farine constate que les comptes 2017 présentent un déficit un peu plus conséquent que prévu mais raisonnable. Des opérations de comptabilisation aussi imprévues que particulières ont permis de réduire substantiellement le résultat ordinaire de l'exercice qui présente un déficit dépassant les

1,46 million de francs. M. Farine souligne que les rentrées fiscales préoccupent beaucoup son groupe puisqu'elles ont baissé de 40 %, soit 1,47 million de francs, depuis 2016. L'analyse des 4 principales rubriques démontre que 2017 fut clairement une année difficile. Pour M. Farine, il n'est toutefois pas inutile de rappeler que les années 2015 et 2016 ont coïncidé avec la période du franc fort et ses répercussions néfastes sur l'économie. Du côté des satisfactions, M. Farine relève, une fois de plus, qu'aucun dépassement important dans les charges maîtrisables par les services municipaux n'est constaté. Cela dure depuis 2012 lorsque le plan de mesures d'économies avait été décidé. Pour M. Farine, il sera opportun de continuer dans cette voie au cours de ces prochaines années. Par ailleurs, son groupe approuve la manière de gérer les emprunts bancaires ou ceux contractés auprès d'autres institutions aussi bien au niveau des taux d'intérêts obtenus que leur échelonnement dans le temps. Cela démontre une très bonne maîtrise de la dette communale dont sa charge financière a diminué de plus de CHF 100'000.- malgré des investissements supérieurs à 6 millions de francs consentis l'année dernière et en respect de la planification financière. Pour conclure, M. Farine invite les autorités municipales à continuer de mener une politique raisonnable et raisonnée de développement et d'investissement. Pour toutes ces raisons, le groupe PDC-JDC acceptera les comptes 2017.

Pour le groupe PLR, M. Xavier Brunner constate que le résultat semble, a première vue, équilibré par rapport au budget. Toutefois, ce résultat est influencé positivement par les écritures liées à l'autonomisation des Planchettes. En effet, la revalorisation du terrain et du bâtiment du Foyer des Planchettes gonfle les produits d'un montant avoisinant les 2.5 millions de francs tandis que la charge extraordinaire liée à la participation communale dans cette nouvelle SA représente 1 million de francs dans les comptes 2017, correspondant à l'amortissement des actions émises. Même si cette opération constitue une plus-value pour les comptes 2017, elle ne profitera pas à la Municipalité en 2018 puisque cet argent servira par la suite à alimenter les fonds propres des Planchettes SA. De plus, M. Brunner relève que le plafond d'endettement s'élève à 89 % avec une progression jusqu'à 62.3 millions de francs lors de l'exercice 2017. Si la Commune veut continuer d'investir sur le moyen terme, il sera très important à l'avenir de maîtriser ce paramètre et de s'assurer que les investissements à termes lui rapportent. Le groupe PLR est également inquiet des recettes fiscales qui diminuent de près de 2 millions de francs par rapport à l'exercice 2016. Le manque à gagner est d'environ 950'000 francs en ce qui concerne les personnes physiques par rapport au budget. Son groupe ne cessait cependant de rappeler que la Commune n'allait plus bénéficier très longtemps des retombées bénéfiques de l'amnistie fiscale. Autre chiffre marquant, la baisse des rentrées d'impôts provenant des sociétés et le partage défavorable pour la Municipalité des impôts avec d'autres communes. Ces chiffres, liés aux personnes morales, sont la confirmation que le développement économique de la Commune n'a pas été aussi prospère que présenté ces dernières années. Le désert du Voyeboeuf en est la confirmation flagrante, à l'exception d'un projet qui en est au stade de la demande de permis. Aujourd'hui plus que jamais, il est important que Porrentruy soit une ville encore plus attractive, que ce soit au niveau financier et de la qualité de vie. D'un point de vue régional, il est capital que Porrentruy préserve une quotité d'impôts aussi basse que possible pour inciter encore plus de familles et d'entreprises à pérenniser son sol. Pour parvenir à réaliser les défis qui l'attendent, il est capital que Porrentruy continue à maîtriser ses charges afin de garantir sa capacité à investir, sans dépasser un seuil critique d'endettement qu'elle ne pourra plus rembourser. En conclusion, le groupe PLR acceptera les comptes 2017.

En réponse aux diverses interrogations posées, M. Manuel Godinat souligne que le déficit représente 0,4 % des charges, ce qui est très limité et conforme au budget 2017 avec la non-application de la baisse salariale. Par rapport au vote crucial de ce week-end, M. Godinat souligne que l'exécutif communal a voulu être transparent en informant tout le monde sur les produits et les charges extraordinaires et les principes comptables appliqués. Il ajoute que l'amortissement des actions aurait pu être réparti sur plusieurs années, ce qui aurait permis un équilibre des comptes 2017. Cependant, avec la rénovation de la piscine et de la patinoire, les comptes des années à venir auraient été encore plus chargés. Concernant la baisse des impôts liée à la crise, M. Godinat affirme que le secret fiscal ne permet pas toujours d'aller très loin dans le détail, mais ce travail devra être fait ces prochains mois pour comprendre pourquoi l'exercice 2017 est si bas. Il faudra déterminer si c'est à cause de la crise et au vu des résultats actuels de l'économie, M. Godinat peut imaginer que les prochaines années seront plus positives avec une tendance à la hausse des rentrées fiscales. De plus, comme pour la législature précédente, l'exécutif communal doit continuer de travailler afin d'amener de nouvelles entreprises et d'augmenter les activités à Porrentruy. Concernant la baisse des investissements, M. Godinat souligne que des montants ont été inscrits au budget 2015 et 2016, notamment par rapport à la rénovation de l'Inter. Il ajoute aussi que la capacité humaine du personnel communal se situe à une moyenne d'investissements de 6 à 7 millions par année. L'ensemble de l'exécutif et le personnel communal font ce qu'ils peuvent pour suivre les dossiers qui sont nombreux. Même si les investissements sont en baisse pour 2017, M. Godinat pense que la Municipalité va se rattraper pour 2018 et 2019.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET**a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2017**

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville ratifient les dépassements de crédits budgétaires pour 2017 à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2017

Rapport introductif : page A2

Concernant le point 3 relatif aux recettes fiscales, M. Jean-Pierre Bendi relève que le partage d'impôt entre les communes est clairement défavorable pour Porrentruy et souhaiterait connaître les moyens que la Commune imagine afin de réaliser les mesures envisagées à court terme pour inciter les entreprises concernées à augmenter leurs activités sur le territoire communal. Concernant la mention faite par rapport aux zones industrielles, il aimerait savoir sur quelles statistiques se base cette déclaration ?

M. Manuel Godinat répond que le rapport introductif mentionne les intentions de l'exécutif communal. Ce soir, il ne peut pas proposer de mesures mais, comme indiqué dans le programme de législature, le Conseil municipal va réfléchir sur des mesures pour inciter des entreprises à s'installer à Porrentruy et remplir ces zones industrielles, en tout cas celle du Voyeboeuf car il est vrai que celle de Roche de Mars, même si 30 à 40 % de la surface sont encore inoccupés, s'est bien remplie notamment grâce aux usines relais I, II et III. M. Godinat ajoute que l'usine relais I est occupée par une grande société qui a son siège principal hors du Canton et le Conseil municipal a l'intention de rencontrer ses dirigeants pour les inciter à continuer d'investir et augmenter leur chiffre d'affaire à Porrentruy. Il rappelle que d'importants investissements ont été effectués pour viabiliser ces zones industrielles mais que les ventes de terrains n'ont pas toujours suivi.

M. Victor Egger pense que les autorités doivent être réalistes mais avoir aussi une attitude positive en mettant en avant les points positifs pour faire une promotion active. Pour lui, les termes mentionnés dans le rapport introductif peuvent être assez mal perçus à l'extérieur.

Concernant les charges et produits extraordinaires, M. Pierre Parietti relève que les charges mentionnent, pour la première fois et en relation avec le programme MCH2, la valorisation des soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel pour CHF 300'000.-, ce qui correspond à 2,5 EPT ou à l'absence de 5 personnes durant 6 mois. Il demande donc si cette accumulation est à faire valoir pour 2017 ou si des arriérés antérieurs sont compris dans ce montant, auquel cas les heures ou vacances concernées auraient dû apparaître dans les comptes 2016 ?

M. Manuel Godinat répond qu'il s'agit d'un cumul d'heures supplémentaires et de vacances non prises. D'ailleurs, lors d'une question écrite traitée le 16 novembre 2017, le Conseil municipal apportait des éléments de réponse avec de nombreuses heures supplémentaires accumulées, soit environ 7'000 heures en tenant compte des chefs de services. Ces 300'000 francs correspondent à ces heures supplémentaires et aux vacances non prises. Il est clair que les comptes 2017 sont grandement chargés et M. Godinat espère que ce solde d'heures supplémentaires et de vacances diminue pour 2018. Toutefois, il s'agit effectivement d'un cumul de ces dernières années. Ce phénomène, qui doit maintenant être appliqué en lien avec MCH2, aurait peut-être dû être anticipé.

130.318.06 : Frais de poursuites

Mme Aline Nicoulin souligne que le budget 2017 et les comptes 2016 ne permettaient pas de prévoir une telle explosion. Elle demande si le délai des biens arrivant à prescription n'aurait pas pu être mieux anticipé ?

M. François Biedermann répond que la Commune n'a pas terminé l'inventaire des actes de biens à réclamer. Il relève également que les gens paient de moins en moins facilement. Aujourd'hui, le service financier a une systématique beaucoup plus vigoureuse au niveau des mises aux poursuites. Il ajoute que des avances de frais doivent être faites. Par exemple, pour une vente d'immeuble, cette avance peut atteindre CHF 5'000.-, c'est pourquoi le montant de cette rubrique grandit rapidement.

203.318.02 : Elimination conteneurs voirie

Mme Gaëtane Voirol demande pour quelle raison le montant de 2017 des frais de voirie s'élève à la moitié du montant 2016 alors que les autres frais de voirie sont assez similaires à l'année précédente ?

M. Manuel Godinat répond qu'il y a eu moins de tâches liées à ce poste. D'ailleurs, pour le budget 2018, qui indique CHF 3'000.-, la Municipalité a anticipé cette diminution de prestations.

240.365.01 : programme de réhabilitation vieille ville (RHCA)

Mme Gaëtane Voirol constate que le dépassement budgétaire de cette rubrique est important. Même s'il y a une

augmentation des projets, cela pose un problème pour l'équilibre financier de la Commune. Elle demande donc une explication plus précise de ce dépassement et quelles mesures peuvent être prises pour s'assurer d'un meilleur suivi budgétaire afin d'éviter à l'avenir de tels dépassements plusieurs années de suite.

Mme Anne Roy rappelle que la Commune fait partie d'un programme pilote dans lequel était prévu, au début, un montant de CHF 125'000.- pour 5 dossiers de rénovation. Toutefois, selon les travaux effectués, des variations assez importantes d'une année à l'autre peuvent être constatées. Comme certaines années moins de travaux ont été réalisés, le budget a été réduit. Pour 2017, les travaux entrepris en ville de Porrentruy ont été plus nombreux, ce qui engendre cette augmentation. Pour 2017, 7 dossiers sont concernés par ce programme de « réhabilitation vieille ville ».

585.331 : Dépréciations ordinaires

Mme Gaëtane Voirol demandant Pourquoi ce poste n'a pas été budgétisé en 2017, M. Manuel Godinat répond qu'il s'agit d'un oubli.

591.313.03 : matériel scénique et accessoires

Concernant le montant de 9'792.20 francs indiqué à cette rubrique, M. Xavier Brunner s'inquiète de telles charges alors que la salle de l'Inter et le matériel sont flambant neufs. Il se demande si, à l'avenir, il ne serait pas judicieux de faire très attention à ce genre de dépenses.

627.317 : frais de déplacements et dédommagements

Mme Gaëtane Voirol demandant Pourquoi ce poste n'a pas été budgétisé en 2017, M. Manuel Godinat répond qu'il s'agit également d'un oubli.

10400.434.04 : Taxes d'élimination des eaux usées

M. Jean-Pierre Bendit demandant si l'erreur de facturation a été incorporée dans cette rubrique, M. François Biedermann répond que la facturation supplémentaire envoyée aux citoyens a été intégrée dans les comptes 2017.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent les comptes 2017 de l'Administration communale à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

16. Divers.

M. le Président Yann Voillat signale que 7 textes ont été déposés ce soir.

Traitement de la motion urgente intitulée « Pour un camping attractif à Porrentruy » (PS-Les Verts).

Discussion sur l'urgence

M. Baptiste Laville signale qu'à trois jours d'importantes votations et si le oui l'emporte 2 fois dimanche, la validation de la deuxième surface de glace signera alors la fin du camping sur son site actuel. Comme aucun lieu de relocalisation n'a encore été trouvé, cela signifie que dans 3 jours seulement le camping de Porrentruy n'existera peut-être plus officiellement au cadastre. M. Laville est conscient qu'une fois disparu, le camping ne réapparaîtrait pas à Porrentruy aussi facilement car beaucoup de contraintes existent et la tentation pour les autorités de délocaliser cet instrument touristique et économique sera certainement très forte. Si le législatif souhaite réellement faire revivre un camping à Porrentruy, il faut dès aujourd'hui qu'il manifeste son attachement pour cette offre touristique, avec un engagement politique fort, un engagement politique qui a trop manqué ces dernières années sur ce sujet. M. Laville rappelle que le camping a été laissé dans un état de désuétude complète et que le dossier de relocalisation n'a pas progressé d'un iota depuis deux ans. Pour M. Laville, l'urgence est bien là. La motion déposée ce soir demande simplement aux autorités, dans un cadre suffisamment flexible, de joindre enfin le geste à la parole donnée il y a fort longtemps déjà. Cette motion s'inscrit parfaitement dans les engagements politiques de la Commune pris en décembre 2016 par l'exécutif communal qui relevait que le camping participe aux nuitées de la parahôtellerie et est un élément important dans le maintien d'un tourisme diversifié. Mais jusqu'à présent, rien n'a été présenté. Il semblerait même qu'il soit désormais envisagé à Courgenay ou même à St.-Ursanne.

M. le Président demande à M. Laville de se prononcer sur la clause d'urgence uniquement.

Quel que soit le résultat des votations du 1^{er} juillet 2018, M. Baptiste Laville demande, par sa motion urgente, à l'exécutif communal de tout mettre en œuvre afin de privilégier et garantir la présence d'un camping attractif sur le territoire communal. Même si une majorité du législatif est favorable à une deuxième surface de glace, M. Laville indique que cette dernière n'est en rien contradictoire avec la volonté de garder un camping à Porrentruy. M. Laville a souvent entendu et lu ces derniers temps qu'il fallait regarder vers l'avenir, qu'il fallait être ambitieux et optimiste pour la région, alors ce soir cela est possible en s'engageant pour maintenir le camping à Porrentruy.

M. le Président répète que le Conseil de ville ne se définit pas sur la localisation du camping mais sur l'urgence. Il ajoute que si la motion est traitée en urgence ce soir, M. Laville pourra intervenir à nouveau.

Au vu de l'état d'urgence décrite, M. Baptiste Laville, pour le groupe PS-Les Verts, demande au Conseil de ville de traiter en urgence la motion intitulée « Pour un camping attractif à Porrentruy ».

Pour le groupe PCSI, M. Pierre-Olivier Cattin partage entièrement les préoccupations de M. Laville mais ne comprend pas l'urgence de la motion et ne la votera pas car elle devra être traitée calmement par le Conseil de ville d'ici deux séances comme il se doit et sans la pression d'événements extérieurs.

Si l'urgence est acceptée, M. le Maire Gabriel Voirol relève que toutes les interventions déposées à l'avenir pourront aussi être traitées en urgence. En effet, M. Voirol estime qu'elles sont toutes urgentes mais cette situation risque d'être compliquée à gérer. Il renvoie aussi le législatif au programme de législature qui confirme l'engagement du Conseil municipal qui, dans les projets à réaliser, a mentionné la relocalisation du camping.

Se référant à la motion concernant les auberges de jeunesse déposée en 2000, Mme Mathilde Crevoisier souligne que l'urgence est demandée par la présente motion car son groupe ne souhaite pas voir traiter cette demande en 2036. Elle constate qu'il a beaucoup été question de la relocalisation du camping ces derniers temps mais qu'aucun plan concret n'a été prévu. Si la clause d'urgence n'est pas demandée pour une telle situation, Mme Crevoisier indique qu'elle peut être supprimée du règlement.

M. Baptiste Laville relève que la votation de dimanche sera décisive pour l'avenir de la patinoire mais aussi pour l'avenir du camping de Porrentruy. Il ajoute que la motion et son urgence sont aussi le relais des inquiétudes de la population qui, à trois jours de la votation du 1^{er} juillet, voudrait savoir si la Municipalité souhaite réellement s'engager pour préserver sa diversité touristique.

VOTE SUR L'URGENCE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent de traiter cette motion en urgence par 25 voix contre 10.

M. Stéphane Theurillat rappelle que, lors du traitement d'une motion urgente qu'il avait déposée en 2013, seuls le motionnaire et le Conseil municipal avait pu s'exprimer en ce qui concerne l'urgence, il n'y avait pas eu de discussion. Il demande si la procédure pourrait être précisée lors d'une prochaine séance du législatif.

M. le Président étudiera cette demande pour la prochaine séance. Toutefois, il lui semblait bon que chacun puisse s'exprimer sur cette clause d'urgence.

M. Baptiste Laville souhaitant savoir si un cadre est donné concernant l'argumentation de l'urgence, M. le Président répond que la clause d'urgence doit démontrer pourquoi il est important de débattre de l'objet durant la séance du dépôt. Dès le moment où la discussion s'est portée sur l'endroit de la relocalisation du camping, M. le Président a estimé que M. Laville traitait le fond du sujet. C'est pour cette raison que le Président est intervenu.

M. Victor Egger constate qu'il faut quand même pouvoir décrire l'objet pour expliquer l'urgence, d'autant plus que le législatif n'a eu connaissance de l'intervention que durant la séance. Il trouve que le règlement du Conseil de ville n'est pas très explicite à ce niveau.

M. le maire Gabriel Voirol rappelle que, dans une telle situation, le législatif doit débattre d'abord de l'urgence et, si celle-ci est acceptée, la discussion se porte sur le fond du sujet. C'est un exercice très difficile qui nécessite d'avoir deux positions, une sur l'urgence et l'autre sur le fond du sujet. Il ajoute qu'une intervention urgente déposée au Parlement jurassien est traitée lors de la séance suivant le dépôt, ce qui permet aux parlementaires de prendre connaissance du texte déposé.

M. le Président informe M. Laville qu'il a vraiment tenté de lui laisser la parole au maximum. Toutefois, comme il a estimé que M. Laville sortait du cadre de l'urgence, il a interrompu, peut-être un peu abruptement.

M. Baptiste Laville relevant que c'est la troisième fois que le président l'interrompt, M. le Président répond qu'à chaque fois c'était car M. Laville dépassait le temps dévolu aux questions orales. Une fois, le temps des questions orales étant déjà échu, M. le Président a quand même voulu faire passer absolument la question de M. Laville en lui demandant d'être bref, ce qui n'a pas été le cas.

Mme Lisa Raval

Je me permets de prendre la parole, à la fin de cette longue séance, parce que ce soir nous quitte un élément-clé de ce Conseil de ville. En effet, notre volubile Victor s'en va loin, très loin, et déménage à Fontenais. Victor, avec ses gestes grandiloquents et ton côté théâtral. Si tu as pu en faire sourire certains dans cette salle, tu nous amenais aussi ce petit côté sympathique et cette bonhomie qui y fait parfois défaut. Victor, tu aimais la métaphore filée de « Porrentruy belle endormie », que tu as par ailleurs réveillée lors des dernières élections de 2017. Victor, notre Suisse-allemand de Bonfol, tu as été un Conseiller de ville des plus motivés et des plus

engagés. Victor, tu es aussi un amoureux des arbres et des fruits, surtout quand ils sont distillés. Alors, pour que la tradition perdure, voici un petit cadeau de notre part ! Merci camarade et santé.

M. Victor Egger

Merci. J'ai eu beaucoup de plaisir à participer aux débats du Conseil de ville durant 9 ans. Vous vous demandez certainement pourquoi il y avait tous ces mots bizarres lors de mon intervention au point 6 mais les membres de mon groupe m'ont tous donné un mot que je devais placer dans mon intervention. Je profite de l'occasion pour remercier tout le monde et bon vent à Porrentruy.

(Les interventions de Mme Raval et M. Egger sont reproduites intégralement).

M. le Maire Gabriel Voirol indique que le programme de législature du Conseil municipal a été présenté à la presse avant la séance du Conseil de ville. Il ajoute aussi que l'Office fédéral de la culture a fait entrer les braderies de Porrentruy et de Moutier dans le patrimoine culturel immatériel de la Suisse.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 22.40 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

Y. Voillat